

Casablanca

Les voies de sortie des dossiers épineux

• **Propreté, transport par bus, décharge de Médiouna, affichage...**

• **Retour sur les récentes décisions du Conseil de la ville**

• **Les projets du PDGC arrivent à terme, mais la gestion locale ne suit pas**

DEUX semaines d'effervescence à Casablanca. Les instances de la ville sont sorties subitement de leur léthargie après des mois et des mois de blocages et d'atermoiement. Ce regain d'activité a d'ailleurs coïncidé avec le lancement de la 2e ligne de tram et du Terminal 1 de l'aéroport Mohammed V (et surtout la visite royale à la métropole). Hasard de calendrier ou pure coïncidence, plusieurs

dossiers en suspens semblent avoir trouvé une issue. C'est le cas à titre d'exemple de l'attribution, sans surprise, du marché de la gestion déléguée de la propreté à Derichebourg et Averda, le changement des règles de jeu sur le marché très convoité des panneaux publicitaires, le lancement effectif de la police administrative... Et les dossiers chauds sont tellement nombreux que la session de février du Conseil de la ville a dû être programmée sur 2 jours (le 7 et le 21 février). Les élus n'ont pu voter que la moitié des 33 points à l'ordre du jour lors de cette 1re séance. Pour sa part, L'Etablissement de Coopération Intercommunale ou l'ECI (regroupement de 18 communes de l'ex Grand-Casablanca) a tenu une session houleuse mardi 5 février dédié à l'épineux dossier du transport public par bus et l'éviction (ou plutôt la non-prorogation du contrat de M'dina Bus, qui arrive à terme fin octobre prochain). Autant de sujets qui font l'actualité et touchent le quotidien des Casablancais au plus haut

point. Si aujourd'hui, plusieurs projets du Plan de développement du Grand Casablanca (PDGC) arrivent à terme et sont livrés au fur et à mesure (voir aussi notre dossier intitulé: Comment Casablanca se reconstruit, publié vendredi 8 février), la gestion au quotidien de secteurs primordiaux (comme le transport par bus, la propreté, les voiries...) n'est pas digne de la capitale économique, qui se veut aussi un hub financier. Tour d'horizon des principales résolutions prises et votées par les élus.

■ **Propreté: Le duo Derichebourg et Averda pour 7 ans**

Après une période transitoire qui s'est éternisée (1 an et demi au lieu de 6 mois), ce sont finalement le Français Derichebourg et le Libanais Averda qui assureront officiellement la collecte des ordures ménagères. Déjà opérationnelle à Marrakech, Rabat, Kénitra... Derichebourg assure les services de la collecte à Casablanca depuis plus d'un an déjà.

Averda assurait pour sa part depuis 2014 aux côtés de Sita, les services de collecte (sur le périmètre de Hay Hassani, Aïn Chock, Aïn Sebaâ-Hay Mohammadi et Sidi Bernoussi). Ce gestionnaire a conclu en mai 2018 un accord à l'amiable avec la commune mettant une fin anticipée au contrat de délégation des services de propreté. Depuis, les deux entreprises assurent les services de propreté durant la phase transitoire. Aujourd'hui, elles ont obtenu ce marché qui n'a visiblement pas intéressé grand-monde (Mécomar s'est retiré de la course entre-temps). La ville se contentera donc de 2 délégataires au lieu des 4 prévus au lancement du marché. Ce qui reste largement en deçà des besoins réels. Depuis quelques années, les services de collecte sont indignes d'une ville comme Casablanca, qui croule sous les tas d'immondices, les poubelles débordent à tous les coins de rues et la saleté envahit chaque jour de nouveaux territoires. La tâche est rude pour les 2





délégués fraîchement officialisés. Une situation inquiétante attribuée au manque d'accès à la décharge de Médiouna, qui a largement dépassé les limites de sa capacité, en attendant son extension et l'installation d'un centre de valorisation en bonne et due forme.

■ **Valorisation des déchets: Une facture de 4,5 milliards de DH**

1,2 milliard de DH débloqués par le Secrétariat d'Etat chargé du Développement durable, 300 millions par l'Intérieur et le reste financé sur 10 ans (2019-2028) en partenariat avec le privé dans le cadre de la gestion déléguée. Voilà la solution préconisée pour transformer cette bombe environnementale en décharge contrôlée. Un montant de 4,5 milliards de DH est nécessaire pour établir un centre de tri et de valorisation sur le site. Ce chiffre, avancé par le président du Conseil de la ville de Casablanca, s'appuie sur les résultats d'une étude pilotée par Casa-Pres-



Les dépôts sauvages d'ordures se multiplient à tous les coins de rues. Ici, il s'agit d'un coin de rue sur Mustapha El Maâni transformé en dépotoir. La défaillance du service de propreté à Casablanca ne date pas d'aujourd'hui. Mais la situation a nettement empiré durant ces derniers mois. Derichebourg et Averda pourront-ils réussir là où Sita (filiale du groupe Suez) a échoué? (Ph F. Al Nasser)

tation. Une convention dans ce sens a été entérinée par les élus jeudi 7 février. Mais la gestion de ce dossier relèvera désormais de la nouvelle SDL Casa-Environnement. Celle-ci devra aussi gérer une période transitoire de 6 mois avant la fermeture de la décharge et superviser le processus de sélection d'un nouveau délégué.

■ **M'dina Bus: Le compte à rebours enclenché**

A quelques mois de la fin du contrat de gestion déléguée de M'dina Bus (août 2004- octobre 2019), l'Etablissement de coopération intercommunale (ECI) annonce officiellement son intention de ne pas proroger la période du contrat. Cette annonce a d'ailleurs été interprétée à tort comme un départ avant l'heure de M'dina Bus. En fait, le délégué du transport public par bus continue d'assurer tant bien que mal ses services. Ce laps de 8 mois sera mis à profit par l'ECI, qui gère la mobilité dans les 18 communes de l'ex Grand-Casablanca, pour organiser l'après M'dina Bus. Durant cette période, il faudra trancher sur le prochain délégué et recevoir la nouvelle flotte de bus (700 en tout). Les usagers espèrent que cette période transitoire ne s'éternisera pas, cette fois-ci comme ce fut le cas pour la propreté. Si en plus du chaos sur la collecte des ordures, s'ajoute l'anarchie dans les transports en commun...

■ **Haro sur les panneaux d'affichage sauvage!**

Une charte de l'affichage, un nouveau cahier des charges et un schéma di-

recteur du mobilier urbain d'affichage. Ce sont les 3 documents validés jeudi dernier par les élus de Casablanca. Une tentative pour mettre de l'ordre dans un secteur «anarchique» et mettre un terme à la «pollution visuelle», de l'aveu même du maire de la ville. Le nouveau cahier des charges énumère les conditions auxquelles doivent se plier désormais les opérateurs. A titre d'exemple, il sera interdit de planter un panneau publicitaire sur un site historique, dans une ancienne médina, à côté d'une mosquée ou une école... Suite à une étude pilotée par Casa-Prestations, la ville dispose aujourd'hui d'une base de données numérique sur le parc d'affiches, localisées avec leurs coordonnées GPS. Mais pour l'heure, rien ne filtre encore sur les nouvelles règles du jeu de ce secteur. En attendant, une période transitoire de 5 ans a été accordée aux opérateurs qui auront largement le temps de s'adapter à la nouvelle donne.

■ **Où iront les 231 millions de DH de la Banque mondiale?**

Les élus de Casablanca ont également voté la programmation de la 3e tranche du prêt de la Banque mondiale (231,3 millions de DH). Parmi les projets qui bénéficieront de ces financements, figurent l'aménagement de la route logistique de Zenata (30 millions de DH), la trémie de Gandhi et l'aménagement du bd Zerktoni (50 millions de DH), la réhabilitation du patrimoine (20 millions de DH), l'aménagement de la gare Ouled Ziane (20 millions de DH)... Un autre montant sera consacré au marketing territorial (25 millions de DH). Pour rappel, ce prêt de 2 milliards de DH, lancé sous l'ère Sajid, est débloqué via plusieurs tranches.

■ **La police administrative opérationnelle**

La semaine dernière a été marquée par le lancement effectif d'une campagne de récupération du domaine public dans 3 arrondissements: Sidi Belyout, Anfa et Maârif. Et il ne s'agit pas d'une campagne ponctuelle, mais de sorties régulières des agents de la police administrative communale (PAC), accompagnés de représentants de l'autorité locale. Dans un premier temps, les grandes artères sont ciblées (c'est le cas de Zerktoni, My Youssef, Anfa...). Les 10 brigades déployées cibleront également les rues. Curieusement, la lutte contre les marchands ambulants ne rentre pas dans les prérogatives de la PAC. □

Aziza EL AFFAS